

2469

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant l'acquisition
d'un tableau de feu H^e Leys, inti-
tulé : Les Trentaines De Berthall des
Thazes et l'envoi d'un autre tableau :
Riche et Pauvre
et de 2 tableaux du même artiste :

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	2516 de Serment de la joyeuse entrée. 2517 d'au lieu d'ANALYSE dans Plais
--------------------	----------------------	------------------------------------------------------------------------------

1167
Debat au tabl. de Leys : Les trentaines de Berthall de Thazes.

Le Tableau de deus intitulé ici "Le Prêche,"
est en fait le 2.6.592 dont le
véritable titre est "de rétablissement de
Culte dans l'Eglise N.D. d'Anvers."

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 2 Novembre 1869.

26°



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

18 2101-2102

Messieurs,

21

Comme suite à ma lettre
du 19 octobre dernier, j'ai l'honneur
de vous informer que le Gouver-
nement vient d'acquiescer, pour
le Musée Moderne de l'Etat,
le tableau de feu M^{re} le Baron
Leys représentant "Les Trentaines
de Berthol de Haze"

Je désire vivement que
cette œuvre, qui est déposée au
Palais-Ducal, puisse être placée
sans retard dans les galeries du
Musée.

Je mets à votre disposition

A la Compagnie directrice
des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture.

Pichet Gammes

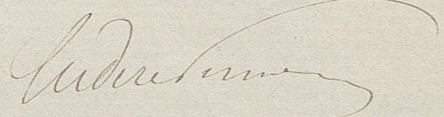
pour recevoir la même destination, un
des premiers essais de peinture du même
artiste, qui se trouvait dans les salons
de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur.

Ces essais, qui date de 1836, rap-
proché des deux autres œuvres du même
peintre que possède le Musée, permet-
tra de juger de l'importance des
progrès réalisés par l'artiste dans le
développement de son talent.

Cette comparaison sera un
enseignement et un encouragement
pour les jeunes artistes.

Veuillez agréer, Messieurs,
l'assurance de ma considération distin-
guée.

Le Ministre de l'Intérieur





MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.



Bruzelles, le 4 Novembre 1869.

1167

Monsieur le Conservateur,

La Commission directrice du Musée royal de peinture vient d'être informée par M^{re} le Ministre de l'acquisition qui a été faite par le Gouvernement, pour les collections de l'Etat, du tableau de feu le Baron Henri Leys "Les Trentaines de Berthall de Haze".

Un autre tableau du même peintre, qui date du commencement de sa carrière, et qui se trouvait dans les salons de l'hôtel de

A Monsieur Conscience,
Conservateur des Musées Royaux.

Ministère de l'Intérieur, a été mis
en même temps à la disposition de
la Commission pour être placé au
Musée.


Je vous prie de vouloir bien
faire savoir à la Commission que
le désir de M^{le} le Ministre en que
ces deux tableaux, ainsi que celui
du "Prêché", que possède déjà le
Musée, soient placés la suite
l'un de l'autre, afin de faire
saisir d'emblée les développements
successifs du talent de l'artiste.

Il conviendra aussi que
le placement de ces œuvres n'éprouve
pas de retard. Vous voudrez bien,
Monsieur le Conservateur, y tenir
la main.

Veuillez agréer l'assurance
de mes sentiments distingués.

Le Directeur général des Beaux-Arts.

Delafosse

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 23 *Jbr* 1869.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1167

N° *1167*

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier, comme suite à ma dépêche du 2. *gr* courant, même émargement que ci-contre, de vouloir bien me faire parvenir un certificat constatant que l'oeuvre de feu *Leys* représentant « Les Coventines de Beethal de Haze », acquise récemment par l'Etat pour le Musée moderne fait partie des collections dudit Musée.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
Wlery

A la Commission Administrative
des Musées de peinture et de
sculpture de l'Etat.

Brux. 28 9^{bre} 1869

à Mr le Ministre
des Arts

La Commission directrice
des collections royales de Peinture
et de Sculpture certifie que
le tableau de feu Mr le Baron
de Leys, intitulé: les
Fontaines de Berthel des
Haze, fait partie des
collections du musée moderne

Bruxelles, le 28 9^{bre} 1869

Le Secrétaire. *Jud*
Sty

Conformément au
vœu exprimé par votre
lettre du 23 de ce mois,
le Musée royal des Beaux-
Arts, N^o 14543, n'a
eu aucun l'honneur de venir
faire parvenir le certificat
ci-joint constatant que
le tableau de feu Mr le
Baron de Leys, intitulé: les
Fontaines de Berthel
des Haze, fait partie des
collections du musée moderne

Sty. Malle. l'op.
de M. de Leys

Le Vice-Président
Le Secrétaire. *Jud*
Sty

Monsieur Eudore Simon,
Ministre de l'Intérieur.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1167

Monsieur,

Pour satisfaire au désir que vous avez daigné
m'exprimer par la lettre en date du 23 9 1859
qui m'adresse en votre nom M. Bellefroid, Directeur
général des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous
informer que j'ai été examiner au Palais du
Tableau de Leyde, représentant les Femmes
de Berthol de Heere.

J'ai trouvé ce tableau dans un parfait
état de conservation, et n'ai remarqué dans la
peinture aucun indice de craquelures qui pour-
rait occasionner le vernis dont elle est recouverte.
Ce vernis est une préparation dont Leyden
désait ses tableaux lorsqu'ils étaient ter-
minés, pour rendre à la couleur son
éclat et son brillant.

Si par la suite ce vernis venait à
se craquelier, il faudrait, seulement dans ce
cas, l'enlever superficiellement. Cette opé-
ration est très délicate à faire, lorsqu'il

L'objet des productions de Leyt qui se servait
du même vernis pour glacer la peinture,
et elle ne peut être faite qu'en cas d'urgence.
J'ai remarqué Monsieur le Ministre,
que ce tableau est malheureusement exposé
au dessus de deux couches de calcaire, et
par conséquent dans une atmosphère beaucoup
trop élevée, et qui ne peut manquer de faire
travailler et sécher les panneaux, indépendamment
des dégâts que cette chaleur
produira sur la peinture qui se couvrira
infailliblement en très peu de temps,
si cette belle œuvre n'est placée dans de
favorables conditions.

Les effets destructifs que produisent les
couches de calcaire sur les tableaux placés
dans leur voisinage, et, par conséquent,
exposés à une température très élevée, se
remarquent déjà sur divers autres appartenant
au Musée moderne, entre autres
sur le grand Prêcher de Leyt, dont les couleurs,
sous la partie à droite du spectateur,
commencent à se décomposer.

J'ai l'honneur,
Monsieur le Ministre,
avec respect,

Votre très humble et très obéissant
serviteur, signé) Edouard-Lévy.

Bruxelles, le 30 Novembre 1869

M. Monsieur Eugène Pinney
Ministre de l'Intérieur

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1167

Monsieur,

Pour satisfaire au désir que vous
avez daigné m'exprimer par la dépêche du 23
Novembre 1869, qui m'a adressé en votre nom
Monsieur Bellier, Directeur général des beaux
arts, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai été
examiné au Palais Ducal le tableau de Leys,
représentant les Bretonnes de Borthal de Hage.

J'ai tenu ce tableau dans un parfait
état de conservation, et n'ai remarqué dans la
peinture aucun indice de craquelures que pourrais
occasionner le vernis dont elle est recouverte.

Ce vernis est une préparation dont Leys
enduisait ses tableaux lorsqu'ils étaient terminés,
pour rendre à la couleur son éclat et son brillant.

Si par la suite ce vernis menaçait de se
craquelier il faudrait, seulement dans ce cas,
l'enlever superficiellement. Cette opération est très
délicate à faire, lorsqu'il s'agit des productions
de Leys qui se servait du même vernis pour
glacer sa peinture, et elle ne peut être faite qu'en
cas d'urgence.

J'ai remarqué Monsieur le Ministre,
que ce Tableau est malheureusement exposé
au dessus de deux couches de calcaire, et par
conséquent dans une atmosphère beaucoup
trop élevée et qui ne peut manquer de faire
travailler et sécher les panneaux indépendam-
ment des dégâts que cette chaleur produira sur
la peinture qui se corrompra infailliblement
en très peu de temps, si cette belle œuvre n'est
placée dans de meilleures conditions.

Les effets désastreux que produisent les
couches de calcaires sur les tableaux placés dans
leur voisinage et par conséquent exposés à une
température trop élevée se remarquent déjà sur
diverses œuvres appartenant au Musée
moderne, entre autres sur le grand Pétrone
de Ség. dont les couleurs, dans la partie à
droite des spectateurs, commencent à se
décomposer.

Je suis Monsieur le Ministre
avec respect, Votre très humble
et très obéissant serviteur
signé / C. Leroy.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 4 Décembre 1869.

MUSEUM ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1167

N° 14543.

Monsieur le Conservateur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en copie, le rapport que m'adresse M^r Etienne Leroy, qui a été chargé par le Gouvernement d'aller constater l'état de conservation du tableau de feu Leys représentant: "les Trentaines de Berthel de Hoaze," lequel figure au musée moderne de l'Etat.

Je dois vous signaler tout spécialement à votre attention, le paragraphe de ce rapport où M^r Leroy fait remarquer le danger auquel se trouve exposée cette toile de Leys, placée au-dessus de deux bouches de calorifère, et par conséquent dans une atmosphère beaucoup trop élevée, qui ne pourrait manquer en très-peu de temps de causer infailliblement de sérieux dégâts à cette belle peinture.

Veuillez, en conséquence, Monsieur le Conservateur, prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour donner un autre emplacement au tableau "les Trentaines de Berthel de Hoaze," ainsi qu'aux autres œuvres de Leys et notamment à la toile représentant: "le Prêche," laquelle commence déjà à se décomposer.

Il sera aussi nécessaire d'aviser aux mesures qu'il

A Monsieur Conscience,

Conservateur des Musées royaux de peinture.

qu'il y aura lieu de prendre pour préserver toutes
les œuvres du Musée des détériorations qu'elles pourraient
subir, par la cause signalée par M^r Leroy.

Vous voudrez bien, Monsieur le Conservateur,
me faire connaître la suite que recevra la présente
communication.

Le Ministre de l'Intérieur,



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 4 *Jan* 1869

N^o 14,543

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1167

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

1 ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en copie, le rapport qui m'a été adressé par M. Etienne Leroy, qui a été chargé par le Gouvernement d'aller constater l'état de conservation du tableau de feu Leys représentant les breitains de Bethsal de Tonge lequel figure au Musée moderne de l'Etat.

Je crois devoir signaler tout spécialement à votre attention le paragraphe de ce rapport où M. Leroy fait remarquer le danger auquel se trouve exposé cette toile de Leys placée au dessus de deux bouches de calorifère, et, par conséquent, dans une atmosphère beaucoup trop élevée, qui ne pourrait manquer, en très peu de temps, de causer infailliblement de sérieux dégâts à cette belle peinture.

Veulley,

La Commission
des Musées Royaux de peinture

Puilly, en conséquence, Messieurs, prendre
d'urgence les dispositions nécessaires pour
donner un autre emplacement au
tableau des bronzes de Barthol de Hoja,
ainsi qu'aux autres œuvres de Leyd, et
notamment à la toile représentant
«le triomphe», laquelle commença déjà à
se décomposer.

Il sera aussi nécessaire d'arrêter aux
mesures qui il y aura lieu de prendre pour
préserver toutes les œuvres du Musée des
dégradations qu'elles pourraient subir,
par la cause signalée par Mr. Leyd.

Pour saurez bien, Messieurs, en
faire connaître la suite qui résulte de
présent communication.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Lodovico

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

MUSÉE ROYAL
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

—oXo—

N° 1167

Annexe

Bruxelles, le 9 Mars 1869

M^{re} le Ministre d'Etat
l'Intérieur

La Commission d'expertise
a pu communiquer dans
sa séance du 7 de ce mois,
de la dépêche par laquelle
vous appelez son attention
sur les mesures à prendre pour
la conservation des œuvres
de feu M^{re} Leys appartenant
au Musée Moderne.

La Commission ne peut
s'empêcher de vous dire, M^{re}
le Ministre, qu'elle a vu avec
regret la marche irrégulière
suivie dans cette affaire
et que sans renseignements
préalables à l'Administration
des Musées, le chauffage des
Galerias a été interrompu
par suite d'ordres émanés
de votre Département. Les
tableaux ont dû nécessairement
souffrir d'une transition
aussi brusque dans la
température des Salles
surtout pendant ces derniers
jours d'humidité.

Depuis long temps, il a
été reconnu, que les chauffages
brusques du calorifère des
Musées modernes ont été
établis d'une manière peu

Vous le donner 1049

favorable pour la conservation
des tableaux et que ces appareils
auraient dû être placés au
centre des salles, afin que la
chaleur n'atteigne pas aussi
directement les peintures.

Mais nous devons, dans
l'état des locaux du Palais
National qui abritent accident-
ellement la Collection des
ouvrages modernes, qu'il soit
possible d'y apporter ces
changements. La question
mérite cependant, d'être étudiée
avec soin et nous apprécions
M^{le} le Ministre, s'il se con-
viendrait pour de la soumettre
à l'examen de la Direction des
Bâtimens Civils dans les
attributions de laquelle elle
rentre spécialement.

Les craintes exprimées par
M^r Etienne Le Roy sur le
danger auquel sont exposés
les tableaux de l'œuvre et
notamment ceux de feu Leys
nous paraissent quelque peu
exagérées. On ne peut ~~certes~~^{peut-être}
que le mode de chauffage soit
irréprochable, mais nous ne
pouvons, cependant, partager
complètement l'opinion émise
par cet expert sur l'effet
d'arsenic des bouches de
Calvofero. Et à ce propos,
nous devons constater que
la tache visible: le Pêcheur
se trouvait antérieurement à
son transfert au Palais National
dans l'état de décomposition
que M^r Le Roy signale dans
son rapport; nous sommes

plus portés à croire, M^{le}
Ministre, que la véritable
cause des altérations de cette
tache provient des procédés
de peinture employés par
l'artiste.

Il importe néanmoins,
de ne négliger aucune des
mesures qui peuvent contribuer
à la conservation des œuvres
modernes; en attendant qu'une
résolution soit prise sur les
améliorations à introduire
dans le mode de chauffage du
Palais National, nous avons
fait clore provisoirement
les deux bouches de chaleur
placés sous les tableaux de
Leys, en recommandant
tout particulièrement d'af-
fecter le chauffage des salles
et de fermer au besoin les
bouches de Calvofero qui
servent de nature à nuire
aux tableaux qui en sont
voisinés.

Agr.

Le Secrétaire.
D^r

Le Vice-Président
J^d

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 10 février 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

26° 10598 B.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1167

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

Conformément au désir exprimé
par votre communication du 9^{de}
dernier, N° 1167, le département des
Travaux publics a été invité par
dépêche du 20 du même mois à faire
étudier avec soin la question de savoir
si, dans l'état des locaux du Palais
Ducal, où se trouvent les collections du
Musée moderne, il serait possible
de faire placer, sans de grandes difficultés,
au centre des salles les bouches des
calorifères, actuellement dans les murs
de manière à empêcher l'action
directe de la chaleur sur les peintures.

Il résulte d'un rapport que
vient de me transmettre Monsieur
le Ministre des Travaux publics,
que des difficultés assez sérieuses
s'opposent à ce changement.
Cependant, conformément à l'avis
de mon honorable collègue, j'ai
prié, Monsieur l'Architecte Deman

qui

A la Commission des Musées royaux de
peinture.

qui a été chargé des travaux
d'aménagement des locaux du Palais
Ducal, d'étudier à nouveau la question.

Depuis votre communication
du 9^o 10^o précité, il m'a été
rapporté que l'état du tableau de
feu Leys, le Trièbe, dont vous
m'avez signalé les altérations, s'est
encore aggravé puisque des parties
de la peinture en sont détachées et
que d'autres menacent de tomber.

Vous m'avez fait remarquer,
Messieurs, que vous attribuez les
altérations que cette toile a subies
aux procédés de peinture employés par
l'artiste.

Je ne puis partager cette manière
de voir, car j'ai appris qu'un autre
tableau de feu Leys, qui se trouvait en
Russie, dans les mêmes conditions de
placement que le tableau "Le Trièbe",
c'est-à-dire - au dessus d'une bouche
de chaleur, a éprouvé les mêmes dégâts.

Je dois donc vous prier, Messieurs,
de vouloir bien donner immédiatement
à ce tableau une autre place afin
de le mettre à l'abri de nouvelles

Détériorations

détériorations

Vous voudrez bien aussi examiner
s'il ne conviendrait de faire arriver à
Bruxelles, le praticien anversois qui
avait l'habitude de venir ou d'enlever
les vernis des œuvres de feu Leys et qui
vient encore de faire une semblable
opération à un des tableaux qui se
trouvent en la possession de M^o
Leys.

Ce praticien pourrait examiner
quels sont les soins de restauration
que nécessite le tableau du Trièbe.

Je vous prie, Messieurs,
de me faire savoir quelles sont vos
intentions à cet égard, et de me faire
connaître par la même occasion
les autres tableaux qui ont eu à souffrir
du système vicieux de chauffage
établi au Palais Ducal et aux quels
Monsieur Leroy a fait allusion dans
sa lettre du 30 9^o qui vous a
été communiquée, en copie.

En présence de la gravité de
l'état de choses qui m'a été signalé,
je crois inutile d'insister auprès de
vous, Messieurs, sur l'urgence

Des

apparemment sur
l'opportunité de ce
point en

Demander la lettre
à M. de Leys

des dispositions à prendre en vue
de la conservation des œuvres
confiées à votre sollicitude.

Agréez, Messieurs,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
André Minier

Bruxelles, le 14 Janvier 1870.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1167

Monsieur Stiehon,

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai nettoyé
superficiellement et ravivé le vernis du tableau de Geyss qui
a beaucoup gagné.

Je le ferai réintégrer demain au Palais Ducal; et
je vous prie de faire remarquer à la Commission, que la
peinture commence à se fendiller dans les parties du fond,
où il existe également de nombreuses petites taches noires,
causées par l'emploi du sel de saturne que Geyss mêlait
à sa couleur pour la faire sécher.

Comme le mal est sans remède et grandira avec
le temps, je crois bon, Monsieur, de le signaler, afin qu'on

A Monsieur Victor Stiehon,
Secrétaire des Musées Royaux.

4 rien qui me
surprenne, et
savoir celui
qui s'y trouvait.

ne l'attribue pas à l'emploi de nouveaux vernis que
je me suis abstenu de mettre sur ce tableau.

J'ai été un jour au Musée de Peinture et
j'ai été attiré de sentir la température desséchée à
laquelle sont soumis les tableaux gothiques, par suite
du nouveau système de chauffage.

L'air trop desséché doit infailliblement faire
écailler davantage la couleur et fendre les panneaux.

Je profiterai d'un jour où il fera clair pour
examiner les tableaux que vous m'avez désignés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mes sentiments dévoués.

Etienne Le Roy

10.
d'après ce qui

Brux. 18 février 1870

à M^r Etienne Le Roy,
Comm. Expert des Arts, en chef

En faisant connaître à M^{le}
Commissaire de l'Intérieur, pour votre avis
sur l'état de conservation du tableau de
Jean Henri Ley (le Centaure de Berthel
de Hage) nous signalés à son attention
les effets désastreux que produisent
les bouches des calorifères sur le tableau
placés dans leur voisinage et nous
ajoutés que plusieurs œuvres d'art
classées modernes ont souffert par
suite d'une ^{et état de choses} ~~température trop élevée~~.

La Commission d'investir
vous prie, M^r, de vouloir bien
lui désigner, le plus tôt possible
les tableaux auxquels vous faites
allusion dans votre rapport du
30 novembre, et d'indiquer en
même temps la nature des

altérations qu'ils ont subies.
Veuillez agréer, M., l'ass.
de ma C^{te} très distinguée.

Le Secrétaire
R. H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1167

Brux. 10 Mars 1870

à Mr le Ministre Des Bâtiments

1167

Votre lettre Du 10 février Dⁿ,
et Dⁿ des Bâtiments, N° 10598^B,
nous fait connaître que le Service
des Bâtiments Civils n'étant point
parvenu à trouver le moyen de
placer les bouches des ^{calorifères} ~~calorifères~~ dans
cette salle Du Musée Moderne,
vous avez chargé Mr l'architecte
Deman, d'étudier D. nouveau les
questions.

Nous espérons que malgré
les difficultés que présente la
solution de ce problème on
parviendra à adopter un
mode de chauffage qui mette
les Collections à l'abri des
dangers qui les menacent et nous
sommes persuadés que le
Gouvernement ne négligera
aucune des mesures qui lui
seront proposées pour réaliser
une mesure aussi utile.

Sur le dossier 1099

Nous exprimons le vœu,
Mr le Ministre, qu'on étudie
cette question, on veuille bien
examiner s'il ne serait point
préférable d'adopter un Sys-
-tème de chauffage par l'eau
chaude qui aurait surtout
pour avantages, de faciliter le
placement des appareils et des
bouches de chaleur, même dans
des locaux anciens, d'éviter tout
danger d'incendie et de procurer
une chaleur plus tempérée et d'une
nature plus convenable pour
les tableaux.

Le point qui nous occupe
offre un si grand intérêt pour

l'avenir des ~~nos~~ collections, que
nous ne pouvons nous abstenir
d'appeler votre sérieuse attention
sur les graves inconvénients que présente
sous tant de rapports, le mode de
chauffage employé au Louvre ancien
et dont les effets sont si nuisibles
pour la conservation des tableaux.
Les poêles en fonte placés
dans les Galeries, projettent à certains
moments un rayonnement de
chaleur tellement fort que les
peintures prennent un souffrir,
hardi qui à quelque distance de
la le chauffage est complètement
insuffisant. Il serait donc de
plus grande utilité de soumettre
la question à une étude parti-
culière à l'occasion des travaux
d'agrandissement exécutés au
Musée ancien et de saisir cette
occasion pour étudier à tous les égards
de l'ancien Cour un système
nouveau qui assurerait une
grande sécurité, tant pour les
dangers d'incendie que pour
l'insuffisance des poêles d'art.
Les nombreux avantages que
présenterait cette amélioration
compenseraient largement les
sacrifices qu'imposerait l'adoption
d'un nouveau mode de chauffage.

Vous remarquerez, M^r le Ministre,
le passage de votre lettre où vous
dites que vous ne pouvez partager
notre manière de voir sur les
causes auxquelles nous attribuons
particulièrement les altérations
des tableaux de feu M^r Leyr,
intitulé: Le Pêche. Une
circonstance récente semble, cepen-
dant, venir confirmer l'opinion
émise par nous à propos de ces
altérations, laquelle sont dues
à une infinité de petits globules
dans la couleur, qui tombent en

éclats d'ici qui en la touche. C'est
effet, M^r Etienne Le Roy qui vient
d'être chargé de nettoyer superficiellément
le tableau du même artiste, ayant pour
sujet: Riches et Pauvres, nous écrit
ce qui suit en rendant compte
de sa tâche: "Je dois faire remarquer
à la Commission que la peinture
commence à se fendiller dans les parties
du fond où il existe également des
nombreuses petites tâches noires
causées par l'emploi du sel de
Saturne que Leyr mêlait à sa
couleur pour la faire sécher."
"Comme le mal est sans
remède et grandira avec le temps,
je crois bon de le signaler afin
qu'on ne l'attribue par à
l'emploi de mauvaise vernis, alors
que je me suis borné à raviver
celui qui s'y trouvait."

Il y aurait-il pas lieu d'ad-
mettre que les ^{altérations} remarquées
et qui se présentent sous un aspect
tout particulier dans le Pêche
proviennent également de l'emploi
de sel de Saturne.

Pour exprimer l'intention, M^r
le Ministre, de confier la res-
ponsabilité de cette tâche à un
praticien expérimenté. Nous n'avons
pas d'objection à présenter à ce
sujet, parce que nous sommes
persuadés que votre Département
en prenant cette résolution
s'est entouré de garanties suffi-
santes et qu'il possède tous les
appareils sur l'aptitude
du ^{restaurateur} praticien auquel il est
question de confier un travail
aussi délicat. Il sera prudent
toutefois, en effet précédent à
la restauration de cette toile
qui n'a jamais été vernie,
de ne pas négliger les recomman-
dations contenues dans le
rapport que M^r Et. Le Roy

vous a adressé le 30 9^{bre} dernier.

En insistant sur le déplacement de l'œuvre dont il s'agit, nous auriez sans doute perdu de vue, et c'est elle-même que notre rapport du 9 2^{bre} de vous faisait connaître que les deux bouches de ~~chaud~~ calorifères signalés comme ouvrant Du Duzger, avaient été immédiatement fermés par une double toile qui intercepte complètement la chaleur. Le déplacement de ce tableau n'offrait donc aucune utilité par suite des précautions qui ont été prises. — Les autres salles ne présenteraient d'ailleurs pas plus de garanties pour qu'elles se trouvent toutes dans les mêmes conditions de chauffage.

Nous aurons l'honneur, M. l'ami, de vous adresser prochainement les renseignements que vous nous demandez touchant les tableaux que, d'après l'assentiment de M. Et Le Roy, ont été en souffrance du mode de chauffage établi au Palais Ducal.

Agr. M. l'ami.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

MA

Jad

Bruxelles, le 25 Avril 1870

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

1167

Messieurs,

Pour satisfaire au désir que vous m'avez fait exprimer
par Monsieur Sténon, j'ai l'honneur de vous indiquer
les tableaux du Palais ducal dont la peinture se souffre,
par suite de leur exposition trop rapprochée des bouches
des calorifères.

Ces tableaux sont:

1^o Jacob. Jacobs - Chute du Spire. - La peinture
commence à se fendiller.

2^o Edouard Hamman - La Messe d'Andrie Willaert.

Cette peinture était fendillée dans le vêtement de Willaert
lorsqu'il était au Musée; mais placé dans le couloir

A Messieurs les Membres de la Commission
du Musée Royal de Peintures.

Richard ^{ou} pour de la Deman.
Commissionnaire
air chaud.
envis la nature de la chaleur

d'air chaud que profette la bouche du calorifère, elle se crevasse sur une grande partie de la composition.

3^e *Ommegeanch*. - Ce tableau est placé dans le courant de la chaleur du calorifère qui a fait retirer le panneau et crevasse la couleur dans quelques nouvelles parties du sujet. Cette peinture avait déjà anciennement beaucoup souffert.

4^e *Mathieu Van Brie*. - *Régulus retournant à Carthage*. - La peinture qui est desséchée se crevasse; même exposition que le Numéro précédent.

5^e *Thomas*. - *Judas*. - La couleur commence à se crevasse dans la partie à droite du spectateur.

6^e *Henri Geys*. - *Retablissement des cultes*. - C'est la partie qui était trop rapprochée des bouches de chaleur au dessus desquelles ce tableau est placé, a souffert et la peinture en est en partie desséchée.

L'accident qui existe dans le manteau jeté sur un banc est ancien.

7^e *Ferdinand De Brackeleer*. - *Le Jubilé*.

La partie gauche qui se trouve au dessus de la bouche du calorifère a beaucoup souffert. La peinture fortement crevascée est complètement desséchée.

8^e *Charles Verlat*. - *Le chien du berger*.

Le panneau se retirait, et au lieu de rester plane il devenait concave.

Depuis que les salles ne sont plus chauffées le panneau

s'est beaucoup redressé.

9^e *Madou*. - *Le Vrouble fête*.

Depuis que ce tableau a été déplacé, et qu'il est exposé à une température moins élevée que celle du conduit de la cheminée, contre laquelle il était placé, la fente, qui s'était séparée, s'est en partie resserrée. Mais il est urgent de faire le nécessaire à ce panneau, si l'on veut éviter de plus graves accidents.

Cel est, Messieurs, le résultat des examens que j'ai faits des tableaux ci dessus.

Il existe en core d'autres productions qui ont plus ou moins souffert, et dont la peinture se détériore, soit par suite de mauvais procédés employés par les artistes, ou par l'emploi exagéré de couleurs bitumeuses.

Cels sont 1^o le paysage peint par M^e *Jonace Van Regemorter* qui est complètement crevascé.

2^o Le tableau de M^e *Charles De Grouse* où le bitume coule en certaines parties, et dont la toile est étendue.

3^o *De Brackeleer*. - *La M^e Carême*.

Des parties bitumeuses se fendillent.

4^o *Paul Noel*. - La toile se raccornit, et est ondulée.

5^o *Charles Verlat*. - *Prise de Jérusalem*.

La peinture se crevasse principalement dans les couleurs foncées.

Cette production n'a jamais été vernie.

C^{te} Navez - Agar. - Ce tableau étoit déjà très-
crevasse lorsqu'il faisoit partie du Musée Royal.

Je crois avoir également remarqué que le
tableau de Cernak a déjà souffert.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de mes sentiments respectueux.

Lionel Le Roy

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

1870.

N^o 10598.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE



Messieurs,

Il résulte d'une communication que je viens de recevoir de Monsieur le Ministre des Travaux publics, qu'il a fait dresser, le devis des travaux qu'il y aurait à exécuter au palais ducal, pour déplacer les bouches de chaleur des salles du Musée moderne, de manière qu'elles ne puissent plus exercer d'action directe sur les tableaux. Ce devis s'élève à la somme de f. 21,411; mais en égard à l'importance de ce chiffre et aux dépenses bien plus élevées aux quelles donnerait lieu l'établissement du chauffage à l'eau chaude, Monsieur le Ministre des Travaux publics a

vu

A la Commission administrative des Musées royaux de peinture etc.

au devoir laisser provisoirement
l'affaire sans suite. Je désire,
Messieurs, que vous me donniez votre
avis sur le point de savoir, s'il est
urgent de sortir des statu-quo et
dans l'affirmative, s'il ne serait pas
possible, de remédier, au moins partielle-
ment, aux inconvénients produits par
l'état actuel des choses, sans dépenses de
sommes aussi considérables.

Le Ministre de l'Intérieur,

Kervyn de Lettenhovey

3

#2

Brux. 28 June 1870

à M^{lle} l'assistante de
l'Industrie

La Commission d'industrie a
receu avec regret l'information
de la résolution prise par le
Département des Travaux publics
en sujet de la transformation
du mode de chauffage des Salles
du chemin moderne de peinture.

Pourant, elle se fait un
devoir de maintenir l'opinion
qu'elle a émise en divers
circonstances sur les avantages
d'un chauffage par l'eau chaude
et elle ne peut que insister de
nouveau sur l'adoption de ce
système par le chemin de
l'Etat.

L'objection basée sur
l'élévation de la dépense à
faire pour introduire un
chemin moderne une mesure
aussi utile, ne saurait être
prise en sérieuse considération

car ce travail devient même
minime en présence de ces
valeurs des ~~objets~~ ~~arrivés~~ ~~en~~
qui il importe avant tout
de conserver intactes.

La ~~Commission~~, ~~Mlle~~
Mlle, de n'avoir aucune
proposition à vous soumettre
pour faire partiellement
au mal existant. Elle
persiste donc à déclarer qu'il
est urgent de soustraire les
tableaux aux dégradations
qui les atteignent chaque jour
davantage & qu'elle ne
desire point assumer la res-
ponsabilité des retard apportés
dans l'accomplissement des
travaux qu'elle sollicite
avec instance.

Elle a l'honneur, Mlle
Mlle de vous prier d'agréer

Le Vice-Président
Le Secrétaire. Lettre signée par
Mlle de K...
Mlle de K...

Papier

Ponts & Chaussées

Bruxelles, le 13 Mars 1871.

Service Spécial

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1167

du
Département Civil

à M^{re} le Ministre Des Travaux Publics.

du
Bureau

N^o 689.

Comme suite à votre dépêche Du 27 Fév.
dernier, N^o 23364, de votre 6488, j'ai
l'honneur de vous faire savoir que
l'établissement dans les Sables Du fleuve moderne
de tubes d'une trentaine de centimètres fait une
saillie sur le mur du fleuve devant chaque
bouche de chaleur, me semble pouvoir être
essayé sans inconvénients pour les tableaux
du fleuve moderne, quoique son efficacité
ne me paraisse pas démontrée.

Ce système, à ce qu'il m'a été dit,
est en usage, non seulement à Berlin, à
Stettin et dans diverses autres villes
d'Allemagne. La dépense à résulter de
son application au fleuve moderne, s'élève
approximativement à un million de francs.

Je crois devoir vous faire remarquer,
M^{re} le Ministre, que j'ai l'occasion de
constater qu'un tableau sur panneau,
de Meudon, se trouve fendu en travers
du bois, que la couleur s'enlève sur
toile de Lys.

Car

Ces faits ne peuvent en aucune façon être
attribués à la disposition actuelle de la chaleur de
Chalons, attendu que pendant une partie de
l'hiver on n'a pas fait de feu dans la salle
qui renfermait ces tableaux et que Mr. Wappers
dit, il y a quelque temps, que le grand froid
faisait plus de tort aux tableaux que la chaleur.
D'ailleurs c'est à la qualité du bois de parquet
de Madou qu'il faut s'en prendre à l'accident
qui lui est arrivé, dans les tables de Leyde,
c'est le bitume qui s'y trouve en grande quantité
qui s'oppose à la bonne conservation de ces œuvres.

Ce que j'avance ici n'est pas mon
opinion personnelle; c'est celle d'artistes
à qui j'ai entendu que j'ai cru devoir consulter.

L. Jégénieur
(Signé) L. Van Schoubrouck.

Copie
Ministère
des
Travaux Publics

Administration
des Ponts, Chaussées,
et des Mines

1^{er} Div^{ion}

N^o 23364

2^e année

Bruxelles, le 21 Mars 1871



à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

En vous envoyant la lettre de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, qui accompagne votre décret du 31 Janvier Dⁿ, et l^{re} du 1^{er} Février de l'année, N^o 14149, j'ai l'honneur de vous adresser une copie du rapport de l'Ingénieur des Ponts, Chaussées, chargé des services des Pontons Civils, Duquel il résulte que tout en maintenant à leur emplacement actuel, les bouches de Châssis des Salles de l'ancien moulin, établis au Palais Ducal, on pourrroit à titre d'essai, adapter à ces bouches, des tubes en métal d'une longueur de 7 centes centimètres environ, de manière à soutenir le tablier à l'actuel directeur de la charrue. L'application de ce système que l'on est en usage dans plusieurs villages d'Allemagne, donneroit lieu à une dépense d'un million de francs.

Vous jugerez sans doute utile, et le Ministre, de prendre à cet égard l'avis de la Commission précitée & de lui communiquer le rapport ci-joint qui signale des dégradations survenues à plusieurs tabliers.

Le Ministre des Travaux Publics
(Signé) A. Wasseige.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 15 Mars 1871.

N^o 14149



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

Je crois devoir vous communiquer
le document ci-joint que je viens de recevoir
de M^e le Ministre des Travaux
publics, au sujet du système de Chauffage
du musée moderne. Je vous
prie de bien vouloir m'en dire votre
avis en me renvoyant la pièce que
j'ai l'honneur de vous transmettre.

Pour le Ministre
Le Directeur général,
Willebrord

A Messieurs les membres de la commission administrative
des musées royaux de peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1167

Bruce. 25 Mars 1891
à M^r le Ministre des
Intérieur.

Répondant à votre
Dépêche du 25 Mars 91,
Objet des Beaux-Arts
N^o 14169, nous avons
l'honneur de vous faire
connaître que tout autre
mode de chauffage que
celui à l'eau chaude
nous paraît offrir des
dangers pour la conservation
des tableaux modernes exposés
au Palais Ducal. La
Commission directrice ne
saurait, en conséquence,
accepter la responsabilité
d'aucun palliatif pour
remédier aux inconvénients
existants, même celui
assez singulier de placer
des tuyaux fusant

Sailli de 30 centimètres
à l'intérieur du Galin.

Nous vous renvoyant
les pièces jointes à votre
dépêche précitée, vous
prouvant, etc. etc., d'après
l'art.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

PH

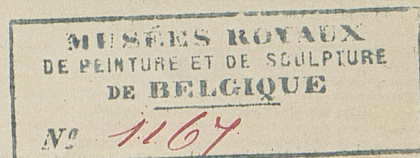
etc

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 12 Juillet 1872.

ADMINISTRATION
de
Beaux-Arts.
L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

N^o 16,147



Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Donnant suite à une convention aux termes de laquelle un de mes prédécesseurs s'était engagé envers feu le Baron Leys, de doter le musée de l'Etat, de trois spécimens divers de son talent, le Gouvernement vient d'acquiescer deux productions de l'éminent artiste, représentant l'une "Le Serment de Joyeuse Entrée de l'archiduc Charles d'Autriche" et l'autre "L'atelier de Franz Floris."

Ce tableau est la dernière œuvre que le maître a laissée. Quant au Serment de Joyeuse Entrée c'est la composition originale de l'un des panneaux exécutés par feu Leys à l'Hôtel de Ville d'Amers.

Ces

La Commission Directrice des Musées
Royaux de peinture et de sculpture.

Ces tableaux sont déposés à
la Direction Générale des Beaux Arts.

J'ai l'honneur de vous prier,
Messieurs, de vouloir bien prescrire
les mesures nécessaires pour leur
placement au Musée national,
à côté des autres productions de la
peinture.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Delessart

Bruxelles, le 20 juillet

1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUEN^o 1167

Messieurs le Secrétaire,

Mr Van soust m'a fait part hier d'une combinaison mise en avant pour le placement au Salon de Bruxelles de l'un des deux tableaux ("L'atelier de Franz Florin") de feu le Baron Leys acquis récemment par le Gouvernement pour le Musée de l'Etat. L'autre production, "Le Serment de Joyeuse entrée de l'Archiduc Charles d'Autriche", ne serait placée au Musée qu'après la clôture de

Si l'Exposition est en même temps que la
Foire Floris.

On épargnerait ainsi à la
Commission l'ennui d'un double
renvoi.

Il est préférable que les deux
œuvres prennent immédiatement place
au lieu de leur destination. Il importe
d'ailleurs que l'on puisse voir dans
leur ensemble les spécimens du talent
du grand artiste défunt qui possède
maintenant le Musée moderne.

Je recommande donc à vos
soins diligents la suite à donner
à cette affaire.

Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Directeur-général

W. H. P. J.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1167

Bruxelles, 19 Juillet 1872

à M^r le Ministre
de l'Intérieur

J'ai l'honneur de
vous faire parvenir les
deux déclarations ci-
jointes concernant que
les deux tableaux de feu
M^r le Baron Henri Leys
représentant 1^o Le Serment
de jeunesse entrée de
l'Archiduc Charles d'Aut-
riche & 2^o l'Attelier
de Franz Floris, récemment
acquis par le Gouvernement
font partie de la
Collection de l'Etat

L. Leys

RECEIVED
MUSEUM OF
FINE ARTS
JUL 18 1872

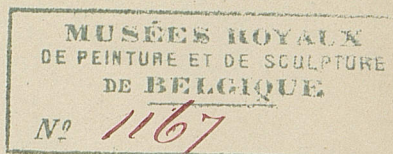
Après, et
M. L'ap. de
ma tante C^m

Le Conservateur.

Le Conservateur Du Musée
Royal de Peinture & de Sculpture
délare que le tableau de fin de
le Baron Henri Lys, représentant
Le Serment de jeunesse entre de
l'Archiduc Charles d'Autriche

L'atelier de Frans Floris
fait partie des Collections des
Musée moderne de Peinture
Bruxelles, le Juillet 1872.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,



Monsieur le Ministre,

Pour satisfaire au désir que vous avez daigné m'exprimer par la dépêche, en date du 30 décembre 1873, que m'a adressée en votre nom Monsieur Bellefroid, directeur général des Beaux-arts, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai été examiner au Palais Ducal les deux tableaux suivants:

1^o Leys - le Triche.

Les légers accidents qu'on remarque dans cette belle production existaient déjà, lorsque je la signalai dans un rapport que j'adressai le 30 novembre 1869 à Monsieur Ludovik Firmez. Depuis, aucune détérioration nouvelle survenue à ce tableau.

Cette œuvre n'ayant jamais été vernie, la couleur en est desséchée. Il serait par conséquent nécessaire de restaurer les accidents qui existent, puis de vernir légèrement le tableau pour rafraîchir et consolider la peinture, et empêcher par là qu'elle ne se dessèche davantage.

2^o Le serment de jeunesse enlucé de l'Archiduc Charles, où se remarquent de petites

petites globules gluantes qui sont le résultat
de la préparation et des glais à l'huile
mêlés de cire dont Lévy enduisait sa pein-
sure avant de terminer son travail. Lorsque
le temps aura suffisamment consolidé les
couleurs, je pense, Monsieur le Ministre,
que ces aspérités disparaîtront. Dans tous les
cas, il serait facile, s'il était nécessaire, de
les enlever, sans pour cela altérer en rien
l'œuvre du maître, que j'ai trouvée dans de
bonnes conditions.

Depuis qu'on a fermé les bouches de
calorifères de ces salles, les tableaux n'ont
plus souffert. Une température trop chauffée
les aurait infailliblement fait creasser.
On peut se convaincre de ce fait, en exami-
nant les tableaux placés près des bouches
de calorifères et qui souffrent de ce dangereux
voisinage.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de mon profond respect.
/ Signé / Étienne Lévy.

A Bruxelles, le 10 Janvier 1844.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 10,598

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 4 Mars 1874.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1167

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer
ci-joint copie d'un rapport qui a été adressé,
sur ma demande, au Département de l'Inté-
rieur, par M. Pierre Leroy relativement
aux soins de conservation qu'il y aurait à
donner au tableau de feu M. le Baron Leys
"Le Frêne", qui se trouve au Musée moderne.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien
charger M. Leroy de donner à cette œuvre
les soins de conservation qu'elle réclame.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
D. Meur

À la Commission des Musées royaux de peinture
et de sculpture.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 10,147

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 15 Janvier 1874

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o

~~2016~~
2016
1167
Monsieur le Conservateur,

114

Il a été constaté que deux des œuvres de feu
le Baron Leys: "Le Triomphe" et "La Joyeuse Entrée
de l'Archiduc Charles" qui se trouvent au Musée
moderne, exigeraient quelques soins de conservation.

M. Etienne Leroy, qui a été chargé d'aller
examiner ces tableaux, a reconnu que le premier
n'a jamais été verni et que la couleur en est
desséchée.

Cette œuvre doit être restaurée et vernie légè-
-rement pour que la peinture soit rafraîchie
et solidifiée et qu'elle ne se dessèche pas davantage.

Quant à l'œuvre représentant "La Joyeuse
Entrée de l'Archiduc Charles", on y remarque des
-globules gluants qui sont le résultat de la pré-
-paration et des glacis à l'huile mêlés de cire
dont Leys enduisait sa peinture avant de terminer
son travail.

M. Leroy estime qu'il serait facile d'enle-
-ver ces globules, sans altérer en rien l'œuvre
du

A Monsieur le Conservateur
des Musées royaux de peinture et de sculpture.

du maître, qu'il a trouvée d'ailleurs dans de bonnes conditions.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien vous entendre avec M. Leroy pour l'exécution des soins qu'il y a lieu de donner à ces deux tableaux.

Il conviendrait qu'il ne s'occupe d'abord que du travail que réclame l'autre représentant: "Le Pêche".

Quant à la restauration du second tableau, l'artiste pourra l'exécuter dès que le Pêche aura été remis en place complètement en bon état.

J. le Ministre,
Le Directeur général,
Muller